

## Déconstruction de deux maisons 76150 Maromme

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** Ville de MAROMME, Mairie Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME cedex.

**Personne responsable du marché :** Monsieur le MAIRE.

**Objet :** Travaux de déconstruction de deux maisons situées sur le territoire de la commune de Maromme (76150)

**Lieu d'exécution :** Commune de MAROMME.

**Mode de passation :** Marché de travaux, soumis aux dispositions des articles 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. C'est une procédure adaptée.

**Mode de dévolution :** Prestation en 1 lot unique

**Variantes :** Les variantes ne sont pas autorisées.

**Négociation :** La ville de Maromme se réserve le droit de négocier.

**Sous-traitance :** autorisée

**Validité des offres :** 150 jours à compter de la date limite de remise des offres.

**Visite obligatoire** sur rendez-vous le 7 juin 2018 à 9 h 30 ou le 12 juin 2018 à 14 h (au 1 petite impasse Leclerc)

**Lieu de retrait des dossiers :** Mairie de MAROMME, Secrétariat Général - Place Jean Jaurès – BP 1095 - 76153 MAROMME cedex. Tel. 02 32 82 22 00

Les pièces du marché peuvent être obtenues par mail, sur demande des entreprises et être téléchargées sur le site de la Ville de Maromme [www.ville-maromme.fr](http://www.ville-maromme.fr) (onglet Mairie-rubrique Marchés publics) sur le site de l'ADM 76 <https://marchespublics.adm76.com>

### **Pièces justificatives à produire :**

#### Pièces contractuelles :

- L'Acte d'Engagement complété, paraphé et signé.
- Le C.C.P., paraphé, signé.

#### Pièces obligatoires :

- DUME ou
  - Les déclarations et attestations sur l'honneur.
  - Attestations URSSAF
  - Attestations fiscales et sociales (Noti 2)
- Extrait K bis
- Attestation d'assurance en cours de validité.
- L'attestation de visite dûment complétée et signée.
- Les rapports amiante paraphés et signés.
- Le rapport Plomb paraphé, signé
- Un mémoire technique complet et détaillé (note méthodologique indiquant toutes les phases de la déconstruction, moyens dédiés, planning ...) avec un projet de plan de prévention,
- Habilitations concernant le travail Amiante

#### Autres documents demandés :

- Un R.I.B ou R.I.P.
- Un dossier de références similaires et tout document permettant d'apprécier le travail réalisé datant de moins de 5 ans.

### **Critères d'attribution :**

Le jugement sera effectué à partir des critères suivants classés par ordre décroissant d'importance. Pour ce faire, la méthode ci-dessous, correspondant à une pondération utilisée.

Les critères suivants sont pris en considération :

- 1° Mémoire technique détaillé : 50%  
(Qualifications, habilitations, modalités d'exécution, méthodologie ...)
- 2° Prix : 50 %

**Le critère de choix retenu sera l'offre «économiquement la plus avantageuse ».**

### **Elimination des candidats**

Lors de l'ouverture de l'enveloppe, les conditions d'élimination seront examinées conformément à l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Seront éliminés :

- les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des pièces contractuelles et obligatoires mentionnées au C.C.P.
- les candidats dont les garanties professionnelles et financières par rapport à la prestation du marché sont insuffisantes.
- les candidats n'ayant pas remis l'acte d'engagement entièrement complété et signé.
- les candidats n'ayant pas fourni l'attestation de visite obligatoire

### **Date limite de remise des offres**

➤ **22 juin 2018 à 16 h en Mairie** sur documents papier

**Modalités de remise des offres :** Les offres doivent être présentées sous enveloppe cachetée portant l'indication suivante :

**NE PAS OUVRIR**, Offre « *Déconstruction de deux maisons* »

Et portant l'adresse suivante : Mairie de Maromme - Place Jean Jaurès - BP 1095 - 76153 MAROMME.

Cette enveloppe cachetée doit contenir l'ensemble des pièces justificatives à produire et le Dossier de Consultation des Entreprises.

➤ **Dématérialisation** : sur le site de l'ADM 76 : <https://marchespublics.adm76.com>

L'offre dématérialisée peut être remise sur cette même adresse.

Elle doit parvenir à destination **avant le 22 juin 2018 à 16 h**

**La copie de sauvegarde** (Arrêté du 14/12/2009) est fortement conseillée

### **Renseignements :**

- Pour des renseignements d'ordre administratifs : **Secrétariat du Pôle Moyens Généraux**  
Tél. : **02 32 82 22 03** Télécopie : **02 32 82 22 28**  
E - Mail : [pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr](mailto:pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr)
- Pour des renseignements d'ordre technique : **M. E. BOUTTE**  
Tél. : **06 84 83 27 71** Télécopie : **02 32 82 22 28**  
E - Mail : [pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr](mailto:pole.moyensgeneraux@ville-maromme.fr)

Date d'envoi du présent avis : le 29 mai 2018